

Vos E.P.I CACES[®]

E.P.I. imposés : port permanent et obligatoire.



Chaussures de sécurité :
NF EN ISO 20345



Vêtements Haute Visibilité :
NF EN ISO 20471

E.P.I. facultatifs : à l'appréciation du candidat



Lunette de sécurité :
NF EN 166



Gants de protection :
NF EN 388



Protections antibruit :
NF EN 351

Les EPI des apprenants doivent être en bon état.
Ils doivent avoir été vérifiés, sous la responsabilité de leur employeur, conformément au Code du travail.

ⓘ En outre, les épreuves pratiques sont organisées soit à l'extérieur, soit dans des locaux couverts, mais ouverts sur l'extérieur.
Les apprenant doivent donc prévoir des vêtements de travail adaptés, notamment en cas de pluie ou de froid.

COVID-19



Afin de pouvoir accéder au bâtiment, le pass sanitaire vous sera demandé.

Si vous ne l'avez pas, merci de réaliser un test antigénique **au maximum 24 heures à l'avance**.



L'ensemble des gestes barrières restent en vigueur.



Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.



Marmelade vous fournit une tablette ou un ordinateur pour la réalisation de votre examen.

01 76 41 10 21
contrats@marmelade-app.fr

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : L6351-1 - Action de formation.

Organisme en cours de certification auprès de l'INRS. Marmelade SAS - SIRET 83140399300023 - Déclaration d'activité de formation N°11755872175 (Région Île-de-France).
N° TVA intracommunautaire : FR66831403993.